



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Date de convocation : vendredi 05 avril 2024.

Date d'affichage : lundi 15 avril 2024.

Le douze avril deux mil vingt-quatre, à quinze heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

Procuration : Monsieur Bruno JOLLY a donné procuration à Madame Raymonde POIROT.

Délibération N°05/2024 BUDGET PRIMITIF 2024 DONT SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente au Conseil municipal son projet de budget primitif 2024, y compris l'annexe attribuant les subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DECIDE, à l'unanimité**, d'adopter le budget principal 2024 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	278 134.08 €	96 968.58 €
Recettes	278 134.08 €	96 968.58 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte à l'unanimité** le budget primitif 2024 et ses annexes.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le
Publié ou notifié le



Jean-Pierre POIROT
2024.04.15 11:54:21 +0200
Ref:6342145-9488057-1-D
Signature numérique
le Maire